

JUSTICE

Suicide reconnu comme accident du travail : Renault fait appel
NOUVELOBS.COM | 27.06.2007 |

La direction a déposé un recours contre le classement comme accident du travail du premier des trois suicides de salariés du Technocentre de Guyancourt.



Le technocentre de Renault à Guyancourt (Sipa)

La direction de Renault a indiqué mercredi 27 juin avoir déposé un recours contre le classement comme accident du travail du premier des trois suicides de salariés du Technocentre de Guyancourt (Yvelines) par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine. Antonio B., ingénieur en informatique de 39 ans et père d'un garçon de 11 ans, s'était jeté du 5^e étage du bâtiment principal du Technocentre le 20 octobre 2006. "Cette reconnaissance d'un lien avec le travail est une étape symbolique importante, sans compter les indemnités auxquelles cela donne droit", avait déclaré à l'AFP Me Rachel Saada, le 3 mai dernier, lors du rendu de la décision. "Nous allons maintenant tenter de faire reconnaître la faute inexcusable de Renault, qui avait une obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de son salarié", avait-elle ajouté. De son côté, Renault avait simplement "prend acte" de cette décision de la CPAM, a indiqué une porte-parole du constructeur automobile.

"Seuil critique"

Le deuxième cas de suicide, celui d'un technicien qui s'est noyé le 22 janvier aux abords du Technocentre, n'a pas été reconnu comme un accident du travail, avait également indiqué Renault. Selon une source proche du dossier, cette décision résulte du fait que le corps avait été retrouvé aux limites du site et l'heure du décès n'étant pas précise, il pouvait se situer en dehors des horaires de travail.

En ce qui concerne Antonio B., "depuis la rentrée il avait atteint un seuil critique: il s'inquiétait pour son avenir, pour ses missions, était surmené et mis en cause régulièrement par un membre de sa hiérarchie", selon Me Saada.

Ghosn évoque des "tensions"

La CPAM avait rejeté le 17 janvier dans une première décision le classement du suicide en accident du travail, après une enquête jugée "bâclée" par l'avocate. La Caisse nationale d'assurance maladie avait demandé à la CPAM de ré-examiner ce cas, ce qui a donné lieu à cette nouvelle décision. Le PDG de Renault, Carlos Ghosn, avait pour sa part évoqué le 2 mai "des tensions objectivement très fortes" pour les ingénieurs du groupe, lors de l'assemblée générale du groupe. Il faut "identifier les situations dans lesquelles nos collaborateurs sont seuls en face des difficultés", avait-il estimé, rappelant la mise en place d'un plan de soutien aux personnels de Guyancourt après le dernier suicide, survenu le 16 février.